Frais relatifs à des ressources dans le cadre du programme incitatif d'actions accréditives ciblées de l'Ontario pour 2011 et les années suivantes (particuliers)

Remplissez ce formulaire si vous demandez un crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario sur le formulaire ON479, *Crédits de l'Ontario.* **Joignez ce formulaire à votre déclaration sur papier.** Joignez-y aussi les documents justificatifs (feuillets T101, *État des frais de ressources*, ou T5013A, *État des revenus d'une société de personnes pour les abris fiscaux et les frais de ressources ayant fait l'objet d'une renonciation*) que vous avez reçus de la société minière qui a engagé les dépenses admissibles en Ontario. Si vous transmettez votre déclaration par voie électronique, conservez toutes vos pièces justificatives.

Vous devez être résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année d'imposition pour demander ce crédit.

Tout crédit demandé pour une année d'imposition réduira votre compte des frais cumulatifs d'exploration au Canada (FCEC) dans l'année suivant celle de la demande. Si le solde du compte est négatif après cette réduction, déclarez le montant négatif comme revenu à la ligne 130 de votre déclaration.

Nom	Numéro d'assurance sociale
Adresse	Année d'imposition ▶

Pour chacune des sociétés minières, fournissez le numéro d'identification (ne s'applique pas au feuillet T5013A) et le montant figurant à la case 145 du feuillet T101 ou T5013A. Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une liste et inscrivez le total à la ligne 4.

Numéro d'identification ☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.		**1**
Numéro d'identification ☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.	+	**2**
Numéro d'identification ☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.	+	**3**
Additionnez les lignes 1, 2 et 3. Inscrivez le résultat à la ligne 6266 de la section « Crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario » du formulaire ON479, *Crédits de l'Ontario*.		=	**4**

Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005

T1221 F (11) You can get this form in English at **www.cra.gc.ca** or by calling **1-800-959-2221**.)

Canada

Frais relatifs à des ressources dans le cadre du programme incitatif d'actions accréditives ciblées de l'Ontario pour 2011 et les années suivantes (particuliers)

Remplissez ce formulaire si vous demandez un crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario sur le formulaire ON479, *Crédits de l'Ontario.* **Joignez ce formulaire à votre déclaration sur papier.** Joignez-y aussi les documents justificatifs (feuillets T101, *État des frais de ressources*, ou T5013A, *État des revenus d'une société de personnes pour les abris fiscaux et les frais de ressources ayant fait l'objet d'une renonciation*) que vous avez reçus de la société minière qui a engagé les dépenses admissibles en Ontario. Si vous transmettez votre déclaration par voie électronique, conservez toutes vos pièces justificatives.

Vous devez être résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année d'imposition pour demander ce crédit.

Tout crédit demandé pour une année d'imposition réduira votre compte des frais cumulatifs d'exploration au Canada (FCEC) dans l'année suivant celle de la demande. Si le solde du compte est négatif après cette réduction, déclarez le montant négatif comme revenu à la ligne 130 de votre déclaration.

Nom	Numéro d'assurance sociale
Adresse	Année d'imposition ▶

Pour chacune des sociétés minières, fournissez le numéro d'identification (ne s'applique pas au feuillet T5013A) et le montant figurant à la case 145 du feuillet T101 ou T5013A. Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une liste et inscrivez le total à la ligne 4.

Numéro d'identification ☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.		**1**
Numéro d'identification ☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.	+	**2**
Numéro d'identification ☐☐ – ☐☐☐☐☐ – ☐	Inscrivez le montant des dépenses admissibles.	+	**3**
Additionnez les lignes 1, 2 et 3. Inscrivez le résultat à la ligne 6266 de la section « Crédit d'impôt pour actions accréditives ciblées de l'Ontario » du formulaire ON479, *Crédits de l'Ontario*.		=	**4**

Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005

T1221 F (11) (You can get this form in English at **www.cra.gc.ca** or by calling **1-800-959-2221**.)

Canada